

Conseil Municipal de FÉLINES du 19 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier à 13h30, le Conseil Municipal de Félines en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Etaient présents Messieurs MEYZONET Philippe, GRANGHON Jean, ARNAUD Jean, DARLE Stéphane, CHAPELLE Pascal, Madame Noëlle EYRAUD

Absentes et ayant donné pouvoir : Mme Laëtitia TANGHE , Mme Sandrine RABASTE

Absents non excusés : M Dimitri FOURNERIE , Cédric MARTIN

Réhabilitation de l'ancien couvent : choix de la proposition

Le conseil étudie les 4 propositions de l'architecte missionné pour l'étude de faisabilité.

Les projets diffèrent par le nombre, l'accès et la répartition des logements créés ainsi que la présence de garages, de salle d'exposition. . . . ;

Le conseil, après en avoir délibéré, préfère la solution n°4 qui s'appuie sur 7 logements soit deux logements T4 en duplex, un T3 au rez-de-chaussée pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite, 2 T2 et 1 T5, 4 garages.

Ancien Couvent : diagnostic amiante

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, l'architecte missionné demande un diagnostic amiante pour finaliser son estimation.

Quelques membres de la commission urbanisme ont reçu le prestataire « Audit Construction » et lui ont fait visiter le couvent.

Le devis produit se monte à une part fixe et une part variable selon le nombre de prélèvements nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de confier le diagnostic « amiante » à l'entreprise Audit Construction.

Réhabilitation de l'ancien couvent : renforcement du toit

L'architecte prévient le conseil qu'un renforcement du toit de l'ancien couvent sur la partie atelier est peut-être nécessaire.

Elle n'a pas encore définitivement établi son diagnostic.

Le conseil, donne pouvoir à la commission urbanisme pour statuer sur la décision de renforcement du toit et autorise M. le Maire à signer si besoin le devis approuvé par la commission.

DETR 2018

Le dossier de demande DETR 2018 sera monté après avis de Madame la sous-préfète à l'occasion de sa visite concernant l'ensemble des projets de la commune.

Fonds 199 : second appel à projets fonds 199

L'assemblée départementale a décidé le 4 décembre 2017 de reconduire le fonds 199 pour financer les projets de proximité des communes de moins de 1000 habitants.

Une étude est demandée pour savoir quel dossier sera à présenter. .

Communauté d'agglomération - conseil communautaire - recomposition : validation de l'accord local

Le conseil approuve l'accord local présenté par la communauté d'agglomération du Puy en Velay soit 98 sièges pour représenter les communes membres.

Communauté d'agglomération-Attribution de compensation : adoption de la modification de l'attribution à la commune de Félines

La Commission Locale des Évaluations des Charges Transférées a déterminé le montant des charges de fonctionnement transférées à la commune de Félines.

Pour la commune de Félines, Le conseil valide l'ajustement réclamé par rapport au montant avancé en début d'année 2017.

Assurance statutaire :

Le contrat concernant le remboursement à la commune des salaires des agents en cas de maladie, est arrivé à échéance fin 2017. Le conseil reconduit ce contrat dans les mêmes dispositions.

Village du Favet : différend

M. le Maire expose aux conseillers que depuis plusieurs mois un différend a éclaté à propos d'un stationnement sur un terrain communal. M. le Maire a rencontré les différentes parties et n'a pas réussi à rétablir une bonne entente au sein du village.

Les conseillers suggèrent à M. le Maire de convoquer sur place tous les habitants du Favet.

Si la réunion de conciliation échoue, M. le maire prendra un arrêté interdisant tout stationnement sur le communal et procédera de plus à la régularisation de parcelles communales empiétées par certains riverains.

Questions diverses :

Au village d'Estables, certains gravas ou objets divers sont régulièrement entreposés sur le terrain sectionnal ainsi que des usages non autorisés. Le conseil souhaite qu'un rappel à l'ordre soit fait auprès des habitants et usagers.

De même, la présence de véhicules accidentés ou d'épaves sont régulièrement signalés dans certains villages ou agglomérations. Des actions seront menées auprès des fautifs pour que l'ordre soit rétabli.

La séance est levée à 17h30